



# Oiseaux-Nature

9 rue du Haut du Rang  
88220 RAON-aux-BOIS

**Publication : Le Troglo, la revue qui aime la vie**

Mél : oiseauxnature@free.fr

Site internet : www.association-oiseaux-nature.com

## **Disparition du Grand Tétras dans le massif vosgien : Aboutissement attendu d'une politique des « petits pas » assortie d'un gaspillage inutile d'argent public**

### **Résumé :**

Dès les années 1970, un groupe de naturalistes tire la sonnette d'alarme au sujet de la régression observée des populations de Grand Tétras dans les Vosges. Malgré une succession de plans d'actions, assortis de la dépense de plus de 10 millions d'euros, l'espèce est au bord de l'extinction en 2024. Bien que les conditions de cette disparition soient toujours actives actuellement, un nouveau plan consistant à faire des lâchers de Grands Tétras provenant des pays nordiques voit le jour. La communauté scientifique et naturaliste annonce son échec assuré, mais ce plan va prendre effet prochainement du fait de l'obstination d'élus ou d'institutions, qui pourtant n'ont pas soutenu les mesures nécessaires en temps utile.

### **Rappel historique**

Alors qu'environ 500 individus peuplaient le massif dans les années 70, les évaluations de 2005 estimaient la population à une centaine d'individus sur l'ensemble du massif vosgien... En 2023 la disparition annoncée est quasi effective (moins de 5 individus) !! La population vosgienne est donc quasiment éteinte.

La sonnette d'alarme a pourtant été tirée dès les années 1970 par un petit groupe de naturalistes qui ont pu observer la disparition d'une sous-population en quelques années, suite à des aménagements touristiques.

Ce groupe s'est constitué en « Groupe Tétras Vosges » (= GTV) pour permettre aux différents acteurs (Naturalistes, ONF, Administrations, Chasseurs, Élus...) d'échanger et d'agir afin d'enrayer la régression des populations de Grand Tétras au sein d'une plateforme pluri-partenaire.

Depuis 1979, le GTV (devenu « Association pour la sauvegarde des Tétraonidés dans le Massif Vosgien » en 1990), assure le suivi des populations des Tétraonidés - Grand Tétras et Gelinotte des bois - et de leurs habitats sur l'ensemble du massif vosgien (3 régions, 7 départements) à l'aide de son réseau de bénévoles.

Dans les années 1980, en compensation de la destruction d'une zone de tourbière, place de chant remarquable du Grand Tétrás pour faire une retenue d'eau à La Bresse (Barrage de la Lande), plusieurs réserves naturelles nationales ont été mises en place dans le but de sauvegarder des milieux tourbeux, des forêts à caractère naturel et des zones à Grand Tétrás. Ainsi ont été mises en place les RNN de Ventron, Tanet-Gazon du Faing, Machais, et des Ballons Comtois.

En 1990, l'ONF sous la pression du GTV rédige une Directive Tétrás qui pose les engagements pour cette espèce en ce qui concerne la gestion, la préservation de l'habitat et la quiétude (période de latence des travaux, mise en place de parquets d'attente).

De 1989 à 1995 une mission conjointe ONF&ONCFS avec embauche d'un technicien dédié à l'application de la Directive Tétrás révèle une volonté commune pour la protection de l'espèce. Plusieurs réserves biologiques en forêt domaniale à l'initiative de l'ONF viennent compléter le réseau de RNN cité plus haut (RB de Longegoutte, Housseramont ...). Cependant, rapidement l'application concrète des mesures pour le Grand Tétrás dans la gestion se fait attendre sur le terrain. La tempête de 1999 qui aurait dû être une chance pour le Grand Tétrás, grâce à l'ouverture des peuplements causée par les chablis conduit à une perturbation importante de l'espèce et une destruction massive de son habitat par des exploitations sans discernement. Il s'ensuit un effondrement des populations dans de nombreux sites.

En 2003, le GTV interpelle l'État, les administrations, l'ONF... sur cette situation alarmante. Avec la mise en place des deux directives Natura 2000 au début des années 2000 s'ensuit une longue période de concertation entre les différents acteurs (GTV, ONF, Parc des Ballons...). Un engagement fort de la région Lorraine insuffle une nouvelle dynamique, accompagnée de financements partagés de la région, de l'État et de l'Europe.

## **Deux programmes dédiés au Grand Tétrás sont alors mis en œuvre dans les années 2000 :**

### **1) Natura 2000 :**

La présence d'espèces d'oiseaux inscrites à la Directive dite « Oiseaux » a motivé la désignation de 6 Zones de Protection Spéciale sur le massif vosgien :

- ZPS hautes Vosges, Haut-Rhin (département 68)
- ZPS massif vosgien (département 88)
- ZPS réserve naturelle des ballons comtois en Franche Comté (département 70, 90)
- ZPS crêtes des Vosges mosellanes (département 57)
- ZPS hêtraie sapinière de Bousson et de Grandcheneau (département 54)
- ZPS crêtes du Donon-Schneeberg (département 67)

Trois zones en particulier concernent plus particulièrement le Grand Tétrás :

- FR4211807 - Hautes Vosges, Haut Rhin (23 680 ha) – Alsace
- FR4312004 - Réserve Naturelle des Ballons comtois (2 062 ha) – Franche-Comté
- FR4112003 - Massif Vosgien, partie Département des Vosges (26 416ha) - Lorraine

Les 3 autres zones sont moins concernées par cette espèce du fait de sa disparition plus ou moins récente au moment de la rédaction des DOCOB.

L'Enjeu principal de ces zones Natura 2000 est le maintien et/ou l'amélioration de l'état de conservation (effectifs et dynamique) des populations d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et de leurs habitats (milieu de vie et quiétude).

Dans le cas de la ZPS Massif vosgien 88, la concertation entre acteurs (État, ONF, GTV, PNRBV, Communes...) a été initiée dès 2002 et a duré plusieurs années sous l'égide de la DIREN Lorraine. Le PNR des Ballons des Vosges a été alors désigné porteur du projet, avec l'ONF comme rédacteur du DOCOB. Ce DOCOB a été finalement approuvé en 2010 mais le CSRPN de Lorraine a émis un avis défavorable (**Avis CSRPN 2011-55**) pour insuffisance des mesures préconisées, qui ne permettraient pas d'atteindre les objectifs affichés (stabilisation de la régression et à moyen terme retour à un niveau de population viable). Plusieurs associations dont le GTV ont également voté contre ce DOCOB.

En plus de ces ZPS, 8 Zones de conservation spéciale (ZSC) - 5 en Lorraine, 1 en Alsace, 2 en Franche-Comté - concernent dans les Hautes Vosges des sites de présence du Grand Tétras et prennent en compte des actions sur l'habitat. L'ensemble des zones Natura 2000 font l'objet d'un financement spécifique (50 % de l'Europe en général)

A noter que plusieurs communes (Bonhomme, Lapoutroie) refusent d'appliquer les mesures de sylviculture « Tétras » dans les zones Natura 2000 situées sur territoire !

## **2) Un programme Life+ (LIFE08NAT/F/000474) : « des forêts pour le Grand Tétras »**

Un programme Life+ porté par les régions Lorraine et Alsace est proposé et accepté par l'Europe en 2010 pour 4 ans.

Ce projet dédié à l'espèce Grand Tétras a deux objectifs majeurs :

- Le maintien d'habitats favorables et de leur connectivité
- Le rétablissement de la quiétude nécessaire à l'espèce

Il s'articule autour de 3 axes d'intervention :

- La conduite d'une gestion sylvicole adaptée aux exigences du Grand Tétras
- L'adaptation de la fréquentation touristique dans les zones de présence
- La sensibilisation des usagers et du grand public

L'objectif est donc d'initier des bonnes pratiques favorisant un développement économique, touristique et social en harmonie avec un accroissement de la population vosgienne de Grand Tétras.

**Le coût final de ce projet est de 2 629 853,6 € dont la moitié de crédits européens.**

A la suite de ce programme Life+, un nouveau programme de financement (région, État, UE (Feder)) est proposé pour assurer une continuité des actions.

Ce **programme d'action post-Life porte sur la période 2014-2022**, pour un montant de plus de 4 millions d'euros. Il intègre à partir de 2018 la déclinaison régionale de la stratégie nationale Grand Tétras (PNA) dont le pilotage est confié au PNRBV

Le coût annuel de plus de 500 000 euros est partagé entre les différents acteurs : GTV (axe connaissance), ONF (axe habitat) et le PNR (gouvernance et axe quiétude). Les fonds proviennent de l'Europe (FEDER), de la région Grand Est et de l'État.

L'ambition de cette déclinaison régionale de la stratégie nationale « Grand Tétras » validée par le Ministère de l'Environnement en 2012, est d'aboutir à un haut niveau d'expertise des espèces cibles et des habitats avec pour objectifs principaux :

- Poursuivre l'amélioration de l'habitat d'espèce et de la quiétude des milieux naturels,
- Améliorer les connaissances des espèces sensibles des vieilles forêts, prioritaires au titre de Natura 2000,
- Démontrer que naturalité et biodiversité du massif ne sont pas antinomiques avec le développement économique,
- Se doter des moyens de suivi et d'évaluation de la stratégie de conservation/restauration des populations de Grand Tétras à l'échelle du massif vosgien issu du LIFE + et de ce programme,
- Mettre en place une base de données de référence unique pour les partenaires du projet.

En ce qui concerne la population, ce plan 2018-2022 affiche des objectifs ambitieux :

- À court terme (10 ans) sur le massif vosgien, augmenter les effectifs estimés jusqu'au moins 150 individus (hors éventuel renforcement) et maintenir une aire de présence de niveau 1 de 12 400 ha ;
- **À long terme (40 ans), les habitats de recolonisation potentielle deviennent favorables et sont colonisés par le Grand Tétras. Les effectifs retrouvent des niveaux proches de ceux de 1975 (environ 500 individus dans les Vosges.**

### **Un bilan effarant !**

Au final, à l'issue de cette succession de plans d'actions depuis 30 ans, on constate que la population est au bord de l'extinction en 2024 (moins de 5 individus sur l'ensemble du massif), que la surface des habitats favorables est inférieure à 10 000 ha (alors qu'il faudrait au moins 50 000 ha d'habitats corrects pour la survie de l'espèce), que la quiétude est de plus en plus mise à mal par diverses activités en forêt et enfin que la surpopulation des grands ongulés pose des problèmes importants pour toutes les espèces nichant au sol. Les sangliers sont en situation d'élevage avec l'accord des pouvoirs publics, qui refusent de communiquer sur les endroits et les quantités de nourriture distribuée. Ce qui a amené Oiseaux-Nature à traduire devant le TA de Nancy le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique validé par Mme la préfète.

Tout un cortège d'espèces nichant à terre et sur les chaumes autres que le Grand Tétras sont en voie de disparition ou en très fortes chutes d'effectifs sur le territoire du Parc des Ballons : Tarier des prés, Traquet motteux, Pipit spioncelle et Pipit farlouse... ce qui signe l'incapacité totale ou simplement l'absence de volonté du Parc de préserver ces dernières.

On constate donc un échec total des politiques mises en œuvre, qui n'ont jamais pris la teneur des enjeux naturalistes pour sauvegarder l'espèce de façon à concilier production forestière, tourisme, chasse... sans froisser des élus qui ne veulent pas se mettre à dos des populations locales sensibles à toutes restrictions d'accès au milieu naturel et des acteurs économiques sous tension.

**Plus de 10 millions d'euros d'argent public dont une bonne part de financements européens ont été dépensés en pure perte depuis 30 ans.**

A aucun moment les actions engagées n'ont permis une remontée des effectifs ou une augmentation des surfaces d'habitats favorables à hauteur de ce qui est nécessaire *a minima*. La limitation des activités humaines en forêt n'est pas politiquement acceptable dans le contexte sociétal actuel. Le monde de la chasse est incapable de maintenir les populations de grands ongulés en dessous d'un seuil acceptable et fait tout pour maintenir le sanglier en montagne, notamment par nourrissage.

Enfin, les conditions climatiques de ces dernières années mettent à mal l'ensemble des écosystèmes de montagne et la faune qui les habite. Le phénomène ne fait que prendre de l'ampleur avec le temps, et l'avenir des vieilles sapinières claires, habitat du Grand Tétrás, est largement compromis. On ne peut que constater que l'espèce ne peut survivre actuellement dans le Massif vosgien.

Le projet de renforcement des populations avec des lâchers d'individus venant de pays nordiques est donc un non-sens, un nouveau gaspillage d'argent public pour un échec assuré à court terme. Ce projet a fait l'objet de deux avis négatifs de la communauté scientifique (CSRPN Grand Est et CNPN).

**Les administrateurs d'Oiseaux-Nature**  
**Le mercredi 6 mars 2023**